

Secrétariat Général  
 MLT

Le Maire de Sannois,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique, et notamment l'article L 2194-1,

**Vu** la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

**Vu** l'arrêté n°2022/92 du 13 décembre 2022 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

**Vu** la décision n°2022/72 du 15 juillet 2022 relative au marché n°22029 de travaux concernant la réhabilitation du bâtiment communal hébergeant les activités de l'association « Ecole de Musique de Sannois »,

**Vu** la décision n°2022/73 du 15 juillet 2022 relative au marché n°22030 de travaux concernant la réhabilitation du bâtiment communal hébergeant les activités de l'association « Ecole de Musique de Sannois » en ce qui concerne le lot ascenseur,

**Considérant** qu'il y a lieu d'établir des avenants aux marchés publics n°22029 et n°22030, ces derniers ayant pour objet une prolongation de la durée d'exécution des marchés,

**DECIDE :**

**Article 1 :** De signer les avenants suivants :

Décision n°	ATTRIBUTAIRE	OBJET
Réhabilitation du bâtiment communal hébergeant les activités de l'association « Ecole de Musique de Sannois »		
<b>2023/51</b>	E.C.B Sarl 95110 Sannois	Marché 2202901 : Démolition - Terrassement - VRD - Etanchéité Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution jusqu'au 4 août 2023
	SAS ESTRADE 92390 Villeneuve La Garenne	Marché 2202902 : Structure métallique - Gaine ascenseur Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution jusqu'au 4 août 2023
	2A BTP SARL 95110 Sannois	Marché 2202903 : Charpente bois Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution jusqu'au 4 août 2023
	AUCHET 92100 Clamart	Marché 2202904 : Couverture acier - zinguerie Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution jusqu'au 4 août 2023
	GOUGET SAUVAGE ELECTRICITE 95370 Montigny Les Cormeilles	Marché 2202905 : Electricité CFO/CFA Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution jusqu'au 4 août 2023
	ETS A. PHILIPPON 95580 Andilly	Marché 2202906 : Cloisons - Faux-Plafonds - Platerie Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution jusqu'au 4 août 2023

	ENTREPRISE TOME ET FILS 95200 Sarcelles	Marché 2202907 : Menuiseries extérieures bois Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution jusqu'au 4 août 2023
	VES 95520 Osny	Marché 2202908 : CVC - Plomberie Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution jusqu'au 4 août 2023
	PRODESIGN SAS 93240 STAINS	Marché 2202909 : Menuiseries intérieures bois Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution jusqu'au 4 août 2023
	SERALCO 95100 ARGENTEUIL	Marché 2202911 : Serrurerie - Métallerie Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution jusqu'au 4 août 2023
	ETS A. PHILIPPON 95580 Andilly	Marché 2202912 : Revêtements durs Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution jusqu'au 4 août 2023
	LAMOS SAS 93160 Noisy-Le-Grand	Marché 2202913 : Revêtements souples Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution jusqu'au 4 août 2023
	LAMOS SAS 93160 Noisy-Le-Grand	Marché 2202914 : Peintures - Papiers Peints Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution jusqu'au 4 août 2023
	TK ELEVATOR 49000 Angers	Marché 22030 : Ascenseurs Avenant 1 : Prolongation du délai d'exécution jusqu'au 17 novembre 2023

**Article 2 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil  
Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020  
SANNOIS, le 08 juin 2023

Pour le Maire et par délégation  
**Laurence TROUZIER-EVEQUE**



Exécutoire en vertu de l'article L. 2131-1 DU CGCT

A.R. du 16 juin 2023

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20230609 - DC 2023 - 5100

Publiée le 16 juin 2023